

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1864.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Travaux Publics des Cré- dits s'élevant à deux millions pour extension et renouvellement extraordinaire du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État.

(Voir les N^{os} 48 et 58 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE WOELMONT, Président ; STIELLEMANS, WINCOZ, le
Baron OSY DE WICHEN, et le Baron DE LABBEVILLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission a l'honneur de vous présenter le rapport sur le Projet de Loi déposé dans la séance du 8 de ce mois de la Chambre des Représentants, tendant à allouer au Département des Travaux publics, des crédits spéciaux et complémentaires de deux millions de francs, pour extension et renouvellement extraordinaire du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État.

Ces crédits se répartissent comme suit :

A. Crédit spécial pour extension du matériel . . .	Fr.	1,000,000	»
B. Crédit complémentaire au Budget de l'exercice 1864 pour renouvellement extraordinaire du matériel. . .	Fr.	1,000,000	»
Ensemble.	Fr.	2,000,000	»

Ce Projet de Loi, qui comporte un caractère d'utilité incontestable, n'ayant donné lieu au sein de votre Commission à aucune observation, elle vous en propose l'adoption à l'unanimité des membres présents.

Le Président,
Baron DE WOELMONT.

Le Rapporteur,
Baron LABBEVILLE.